

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DU 25 SEPTEMBRE 2013
SALLE POLYVALENTE (SALLE DES BOULES), ACLENS, 20 H 00**

M. Stéphane Demierre, président, ouvre la séance à 20 h 10.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Accueil, appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mai 2013
4. Assermentation des nouveaux membres
5. Communications du bureau
6. Communications du Comité de direction
7. Discussion sur le vœu n° 8 de la Commission de gestion : Que le point "Compte rendu des activités du Conseil l'établissement" soit inscrit à l'ordre du jour de chaque séance du Conseil intercommunal et que la parole soit donnée aux représentants du Conseil d'établissement
8. Budget 2014 :
 - Rapport de la Commission
 - Discussion
 - Adoption du Budget 2014
9. Présentation des collèges de Romanel-sur-Morges et Colombier
10. Date de la prochaine assemblée du Conseil intercommunal de l'ASIME
11. Questions, vœux et divers

1. Accueil, appel

Sont présent(e)s du Conseil intercommunal :

Mmes et MM. Stéphane Demierre et Valérie D'Ascoli, Aclens, Karine Ropraz et Pascal Grütter, Bremblens, Aleksandra Capraro, Christine Vuffray et Tania Larequi, Chigny, Jean-Richard Margot et Ursula Goy, Echichens, Gérald Petit, Lully, Eric Züger, Françoise Pontonio, Anne-Catherine Aubert, Pierre Marc Burnand, Fida Kawkabani et Laurence Lambert-Caversaccio, Morges, Pierre Lanthemann et Katalin Delessert, Romanel-sur-Morges, Andréas Sutter et Martine Blauth, Tolochenaz, Anne-Christine Ganshof et Françoise Perret-Jeanneret, Vufflens-le-Château.

Sont présent(e)s du Comité de direction :

Mmes Isabelle Bonvin, Présidente, Maria-Pia Dubey, Marlise Holzer, Françoise Wüthrich
MM. Daniel Meienberger, Denis Pittet

Sont excusé(e)s :

Mme Sylvie Podio du Comité de direction et MM. Jean-Jacques Aubert, Cédric Favre,
Morges, et Marc Genton, Lully.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mai 2013

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. Assermentation des nouveaux membres

Mme Françoise Pontonio, Morges, a été nommée par le Conseil communal de Morges en remplacement de M. Frédéric Ambresin, démissionnaire. Elle est assermentée selon la loi et la coutume.

5. Communications du Bureau

Le Bureau n'a pas de communication.

6. Communications du Comité de direction

Pour répondre au vœu n° 14 de la Commission de gestion "Que le Comité de direction informe le Conseil intercommunal, lors de sa séance d'automne 2013, sur les normes qu'il a fixées à propos de l'achat, du renouvellement et de l'entretien du mobilier scolaire", **Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction**, explique que ces normes sont en cours de finalisation et doivent encore être approuvées par le Comité de direction. Elles seront communiquées lors de la prochaine séance du Conseil intercommunal.

Elle explique également que la Municipalité de Morges a informé le Comité de direction qu'elle a décidé d'engager la procédure qui vise à mettre fin au rapport de service avec M. Stéphane Hürzeler, chef de service de la Direction de la jeunesse, de la sécurité sociale et du logement. Cette décision est motivée par des divergences quant à la répartition des rôles stratégiques et opérationnels du service. Le Comité de direction travaille à la réorganisation temporaire que ce départ occasionne et donnera des informations concernant la nouvelle structure avant la prochaine séance du Conseil intercommunal.

M. Pierre Marc Burnand, Morges, estime que c'est peut-être le bon moment pour réfléchir à l'organisation du Comité de direction. En effet, est-ce judicieux d'avoir un chef de service de la commune de Morges qui soit également responsable d'une association intercommunale ?

Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction, répond qu'une commission du Comité de direction travaille actuellement sur ce point et des rencontres à ce sujet ont été organisées avec la Municipalité de Morges. L'ASIME a la possibilité d'être employeur et le Comité de direction désire aller dans ce sens. Des statuts du personnel doivent être établis et soumis au Conseil intercommunal pour approbation.

La discussion n'est plus demandée.

7. **Discussion sur le vœu n° 8 de la Commission de gestion : Que le point "Compte rendu des activités du Conseil l'établissement" soit inscrit à l'ordre du jour de chaque séance du Conseil intercommunal et que la parole soit donnée aux représentants du Conseil d'établissement**

Le Président explique qu'il s'agit de définir quand, comment et par qui un compte rendu du Conseil d'établissement doit être donné. Il rappelle que le règlement du Conseil d'établissement stipule que le président établit chaque année un rapport d'activités à l'intention des autorités intercommunales concernant la gestion des ressources qui ont été attribuées au conseil d'établissement, au plus tard pour le 31 mars de l'année suivante.

M. Pierre Marc Burnand, Morges, explique qu'il est important que le Conseil intercommunal ait un retour des discussions et des décisions prises lors des séances du Conseil d'établissement. Il s'agirait d'un compte rendu informel, une simple information orale qui pourrait être transmise par la présidente du Conseil d'établissement, puisqu'elle fait partie du Comité de direction, ou par un des membres qui représentent le Conseil intercommunal au Conseil d'établissement.

Mme Karine Ropraz, Bremblens, demande s'il n'est pas possible de prendre simplement connaissance du procès-verbal des séances du Conseil d'établissement.

Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction, répond que le procès-verbal ne peut pas être transmis tant qu'il n'a pas été approuvé par le Conseil d'établissement, lors de la séance suivante.

M. Eric Züger, Morges, est attaché à la séparation des pouvoirs. Le Comité de direction représente l'exécutif et le Conseil intercommunal le législatif. Il y a en plus un Conseil d'établissement qui n'a pas à être un interlocuteur. S'il souhaite donner des informations, à lui de choisir quand, comment et à quel sujet. Pourquoi ne pas intégrer le rapport annuel (mentionné dans le règlement du Conseil d'établissement) au rapport de gestion ?

Mme Anne-Christine Ganshof, Vufflens-le-Château, demande si l'ASIME est représentée au sein du Conseil d'établissement.

Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction, répond que quatre délégués du Conseil intercommunal et deux du Comité de direction représentent les autorités au Conseil d'Etablissement.

Mme Anne-Christine Ganshof, Vufflens-le-Château, estime qu'il est légitime que ces représentants fournissent un petit compte-rendu de manière informelle lors de chaque séance du Conseil intercommunal.

Le Président propose de mettre à l'ordre du jour de chaque séance du Conseil intercommunal le point "communications du Conseil d'établissement".

Mme Laurence Lambert-Caversaccio, Morges, propose de ne pas utiliser le terme "communications" qui nécessite l'ouverture de la discussion. Un "compte-rendu" ou une "information" semblent plus judicieux.

Le Président annonce qu'un point "Information du Conseil d'établissement" sera inscrit à l'ordre du jour de chaque séance du Conseil intercommunal.

La parole n'est plus demandée.

8. **Budget 2014**

Rapport de la Commission

M. Eric Züger, Morges, mentionne le 2^e paragraphe du point 2 du rapport de commission : *"nous avons pu constater que le budget proposé à votre approbation est en légère diminution de CHF 563'109 (soit -4,9 %) par rapport au budget 2013 (comme d'ailleurs par rapport aux comptes 2012) est ascende à un total de CHF 10'875'849. Ainsi, le coût par élève passe de CHF 4'331 au budget 2013 à CHF 4'155 au budget 2014, soit une diminution de 4.2 %."*

Cette baisse est consécutive à la diminution de l'amortissement du bâtiment de Beusobre II qui est passé de CHF 2,31 millions à CHF 1,91 million. Cette différence de CHF 400'000 correspond au 71 % de la diminution de charges. L'ensemble des communes membres de l'ASIME en bénéficie et pas seulement la commune de Morges.

Puis il lit les conclusions du rapport de la Commission concernant le budget qui sont différentes de celles du préavis.

Discussion

Mme Marlise Holzer, du Comité de direction, annonce que ce dernier se rallie aux amendements proposés par la Commission de gestion.

Mme Anne-Catherine Aubert, Morges, remarque une erreur dans le rapport de la commission en ce qui concerne la date de leur réunion.

M. Eric Züger, Morges, répond en effet que la commission s'est réunie le 28 août 2013 et non le 29 septembre 2013.

M. Pierre Lanthemann, Romanel-sur-Morges, demande pourquoi, par rapport à un budget de CHF 10 millions, le montant concernant les prix que les élèves reçoivent en fin d'année a été diminué de CHF 2'000.00. Cela paraît être une économie de bouts de chandelle.

M. Eric Züger, Morges, répond que le but de cette diminution n'est pas de faire une économie mais de mettre le budget en adéquation avec les pièces comptables.

M. Pascal Grütter, Bremblens, relève que les charges sont entièrement couvertes par les communes membres (point n° 4 des conclusions). Pourquoi alors y-a-t-il des dérogations pour 12 élèves ? de quelles communes proviennent-ils ? pour quelles raisons ces dernières paient-elle environ CHF 1'000.00 par élève alors que les communes membres de l'ASIME paient environ CHF 3'000 par élève ?

M. Daniel Meienberger, du Comité de direction, répond qu'il s'agit de 5 élèves du secondaire et 7 élèves du primaire habitant des communes ne faisant pas partie de l'ASIME. Il s'agit d'une dérogation et d'un forfait décidé par la DGEO. Il est normal que ces communes ne participent pas à l'amortissement des bâtiments ou aux transports.

M. Eric Züger, Morges, explique que ce montant est une recette qui diminue les charges des communes membres de l'ASIME. Il n'y a pas lieu de modifier les conclusions car ce montant a déjà été pris en compte.

La discussion n'est plus demandée.

Adoption du Budget 2014

Au vote, les conclusions du préavis, amendées par la commission, sont acceptées à l'unanimité.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. Compte 502.3170.00 "Promotion, prix, concours, joutes", de porter au budget de fonctionnement le montant de CHF 10'000, soit une diminution de CHF 2'000 ;
2. Compte 506.3185.00 "Prestation des animateurs engagés par la Ville de Morges", de porter au budget de fonctionnement le montant de CHF 497'900, soit une augmentation de CHF 20'000 ;
3. Compte 507.3188.02 "Frais de transports piscine élèves", de porter au budget de fonctionnement le montant de CHF 95'000, soit une diminution de CHF 10'000 ;
4. D'adopter le budget ordinaire de l'ASIME pour 2014, compte tenu du présent préavis amendé par les points 1,2 et 3 ci-dessus présentant des charges de CHF 10'883'849 entièrement couvertes par les communes membres.

9. Présentation des collèges de Romanel-sur-Morges et Colombier

M. Daniel Meienberger, Echichens, présente le nouveau collège d'Echichens qui sera situé dans la localité de Colombier et dont les travaux ont déjà commencé. Ce bâtiment aurait dû être inauguré en août 2013 mais sa construction a pris du retard car certains recours ont été jusqu'au Tribunal fédéral. Ces oppositions correspondaient plutôt à une rancune vis-à-vis de la fusion.

Le site de Colombier a été choisi grâce à une étude menée il y a plusieurs années et ayant montré que pour les transports, cet endroit était le plus avantageux. Le bâtiment comprendra 5 classes qui accueilleront les élèves de 1 à 4 HarmoS des villages de Monnaz, Colombier et St-Saphorin, un appartement de fonction, une salle de gym et un bâtiment pour le Centre de vie infantile prévu pour 96 enfants, lequel comprendra également une cantine scolaire.

La priorité est de terminer la partie scolaire pour une ouverture en août 2014.

Le terrain n'est pas très stable et des forages ont été nécessaires pour installer des pieux en béton. Par rapport au projet initial, le niveau des plafonds a été abaissé de 20 cm par étage pour respecter le nouveau règlement sur les constructions scolaires et pour permettre des économies de chauffage substantielles. Le bâtiment sera chauffé au moyen de pellets de bois. Au besoin, il pourra être agrandi par un étage supplémentaire.

Un parking sera créé et la vitesse des véhicules sur la route longeant le bâtiment et y accédant sera limitée afin d'assurer la sécurité des enfants.

Au niveau finances, le coût de ce nouveau bâtiment n'apparaîtra que dans le budget 2015. Avec cette construction et celle de Romanel-sur-Morges, il y aura forcément des coûts supplémentaires pour les communes membres de l'ASIME, même si ces nouvelles classes sont prévues pour remplacer des anciennes situées à Colombier, St-Saphorin, Bremblens et Aclens.

Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction, explique le projet d'extension du collège de Romanel-sur-Morges.

Ce bâtiment concernera les élèves de 1 à 4 HarmoS dont certains sont actuellement enclassés à Bremblens et à Aclens, dans des salles vétustes. Cela permettra de réunir toutes les classes sur le même site. Le collège actuel comporte 3 classes et 2 appartements à l'étage. Il a plus 20 ans. Il est entouré de verdure, dont une place de jeux et des terrains de sport. Le nouveau bâtiment sera semblable à l'existant et relié à ce dernier par une verrière.

Il comportera 3 classes dont une de bricolage. Une cantine scolaire sera créée car, actuellement, les enfants mangent dans les abris PC, au sous-sol, sans fenêtre. Le projet a été élaboré par les mêmes architectes ayant construit le premier bâtiment. L'entrée principale ne sera accessible pour les élèves que par un petit chemin et seuls les bus scolaires et les voitures des enseignants pourront approcher de cette entrée. La salle de gym située à Aclens continuera d'être utilisée.

L'idéal serait de réunir :

- les élèves 1 à 4 HarmoS de Colombier, Monnaz et St-Saphorin sur le site de Colombier,
- les élèves 1 à 4 HarmoS de Bremblens, Aclens et Romanel-sur-Morges sur le site de Romanel-sur-Morges,
- les élèves 1 à 4 HarmoS d'Echichens et 5 à 8 HarmoS d'Aclens, Bremblens, Colombier, Echichens, Monnaz, Romanel-sur-Morges et St-Saphorin sur le site d'Echichens.

Le but de la construction de ces collèges va dans ce sens.

10. Date de la prochaine assemblée du Conseil intercommunal de l'ASIME

La prochaine séance aura lieu le mercredi 21 mai 2014 à la Salle Polyvalente (salle des boules) à Aclens à 20 h 00.

11. Questions, vœux et divers

M. Pierre Marc Burnand, Morges, souhaite recevoir les coordonnées des délégués au Conseil intercommunal de l'ASIME et des membres du Conseil de direction.

La secrétaire lui répond que cela va être fait rapidement.

M. Pierre Marc Burnand, Morges, rappelle que lors de la dernière séance, la Commission de gestion avait demandé des renseignements sur le Conseil d'établissement et il lui avait été répondu que le site Internet de cet organe était en fonction, ce qui ne semble pas être le cas.

Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction, répond qu'en effet le site Internet du Conseil d'établissement n'est pas encore en fonction et ça ne saurait tarder.

La parole n'étant plus demandée et **le Président** lève la séance à 21 h 25.

pour le Conseil intercommunal
Le président



Stéphane Demierre

La secrétaire



Jacqueline Botteron